

Suite aux dispositions de l'article 76 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1), le ministère rend publiques certaines informations concernant ce fichier contenant des informations personnelles telles que définies par l'article 54 de la même loi.

1. Identification du fichier

Nom du fichier: Système Agi dans toutes les directions territoriales
Description du contenu: Assistance en gestion immobilière - Renseignements concernant l'identité des propriétaires et locataires
Date de création: 2012-04-25

2. Catégories de renseignements contenus dans le fichier

<input checked="" type="checkbox"/> Renseignements concernant l'identité	<input type="checkbox"/> Renseignements concernant l'emploi
<input type="checkbox"/> Renseignements concernant la santé et/ou services sociaux	<input type="checkbox"/> Renseignements concernant l'éducation
<input type="checkbox"/> Autre(s) :	

3. Fins pour lesquelles les renseignements sont conservés

<input checked="" type="checkbox"/> Application d'une loi: (spécifier):	Loi sur l'expropriation
<input checked="" type="checkbox"/> Application d'un règlement: (spécifier):	Règlement sur la disposition des immeubles excédentaires des ministères et organismes publics.
<input type="checkbox"/> Application d'un programme: (spécifier):	
<input checked="" type="checkbox"/> À des fins statistiques (spécifier):	N
<input type="checkbox"/> Autre(s): (spécifier):	

4. Mode de gestion du fichier

Numérique

Autre(s): (spécifier):

Localisation dans un endroit unique: Oui Non

Durée de conservation de l'information prévue au Calendrier de conservation des documents: Les informations électroniques sont conservées dans AGI

5. Provenance de l'information versée au fichier

La personne concernée Un employé du ministère Un autre organisme

Autre(s): (spécifier):

6. Catégories de personnes concernées par les renseignements versés au fichier

Le personnel du Ministère

Autre(s): (spécifier): Citoyens qui reçoivent une indemnisation à la suite d'une expropriation.

7. Catégories de personnes ayant accès au fichier dans l'exercice de leurs fonctions

Technicien en évaluation foncière

8. Mesures de sécurité prises pour assurer la protection des renseignements personnels Accès sécurisé au fichier (physique ou logique) Environnement réseau sécurisé Journalisation des actions Mesures spécifiques d'élimination de données Application d'une politique de sécurité Mesures spécifiques concernant le matériel et le programme Autre(s) :**9. Identification de l'unité administrative détentrice du fichier**

1545204-Service de l'expertise immobilière

10. Fonction du gestionnaire responsable du fichier et direction générale

Chef de service - REGROUPEMENT DGSMA SANS DGAR

Formulaire complété le 2012-04-25